



Alerte des médecins limousins sur les pesticides

contact@alerte-medecins-pesticides.fr

La maman des poissons, les abeilles et la santé publique

L'AMLP demande le retrait du marché d'un pesticide classé CMR (cancérogène, mutagène, reprotoxique)

Après les débats parlementaires autour de la Loi d'avenir agricole, qui n'ont, malheureusement, guère permis d'avancer concernant la protection sanitaire vis à vis des pesticides les plus dangereux, il est intéressant d'examiner la nature des projets d'autorisation de mise sur le marché actuellement en cours de consultation sur le site du ministère. C'est ce qu'a fait notre association.

Sans grande surprise nous constatons que les industriels continuent à faire du neuf avec du vieux :

- le Glyphosate, substance active d'un herbicide bien connu, bénéficiera d'une nouvelle formulation dont les excipients resteront, eux, inconnus ; pourtant plusieurs études ont mis en évidence des effets toxiques plus importants avec la formulation complète qu'avec le Glyphosate seul.
- l'imidaclopride l'un des néonicotinoïdes mis au ban par la Commission Européenne pour 2 ans (sur seulement quatre cultures), restera utilisé pour les céréales d'hiver en faisant fi de sa persistance dans les sols.
- rien ne sera exigé pour les pesticides possiblement perturbateurs endocriniens et des substances classées CMR suspectées continueront d'être utilisées pour de nouvelles formulations de pesticides.

Les poissons, les abeilles et la santé publique sont donc traités de la même façon : le risque n'est plus nié mais jugé acceptable à partir de tests effectués par les industriels eux-mêmes, évaluant chaque produit séparément et sans jamais ne serait-ce que communiquer aux autorités sanitaires (sinon pourquoi ne les divulgueraient-elles pas?), la liste des adjuvants constituant ce qu'au final l'agriculteur ou le particulier utilisera.

La santé de nos cours d'eau, celle des abeilles et des hommes peuvent bien se détériorer, qu'on se rassure, chaque produit pris isolément n'y est pour rien !

Mais tout cela est légal... sauf que la classe de produits à laquelle appartient le métabolite du **prothioconazole**, celle des substances reprotoxiques de catégorie 1b, est interdite par le règlement européen. Ce métabolite, le **desthio-prothioconazole**, est donc plus toxique que la molécule mère, qui, elle, est autorisée !

L'AMLP demande donc au ministre, s'il a conscience du danger à laisser ce type de produit sur le marché, de commencer par suspendre le prothioconazole. Ce serait un signe encourageant pour ceux qui pensent que la bonne santé de l'agriculture passe par la défense de la biodiversité et celle de la santé publique.

Contact presse : Docteur Pierre-Michel PERINAUD
06 31 23 66 72